

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2022

L'an **deux mille vingt-deux, le 8 juin**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL, Florian MAZOYER

Était absent ou excusé : Mesdames Corinne GUILLAUME LAFOND, Juliette DEVRED

Secrétaire de séance : Madame Marianne CHARMIER

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Après quelques corrections, le procès-verbal du 13 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Ordre du jour détaillé, désignation du secrétaire de la séance

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2022
2. Ordre du jour détaillé de la séance, **secrétaire de séance, Madame Marianne CHARMIER.**
3. Travaux bâtiments communaux
4. Subventions aux Associations : délibération N°11 2022
5. Représentation de la délibération RIFSEP N° 1 du 28 octobre 2021 > délibération N°12 2022
6. Remplacement du logiciel de gestion de la mairie délibération N°13 2022
7. Démission Myriam Cordeil en tant que deuxième adjointe par obligation pour réintégrer son poste délibération N°14 2022
8. Informations et questions diverses
 - 8.1. Depuis le dernier conseil
 - 8.2. Le point sur le projet d'extension du cimetière
 - 8.3. Suite du projet travaux à l'église tranche 2
 - 8.4. Fin de la régularisation Chemin de Dousselin
 - 8.5. Le point sur le système de remplissage du réservoir à Thomas
 - 8.6. Branchement du château à la station d'épuration de la mairie
 - 8.7. Visite centre de tri des recyclables
 - 8.8. Nouvelle boîte aux lettres de la poste à la mairie
 - 8.9. Comité des maires à Comps le 2 juin 2022
 - 8.10. CR de l'AG de Comps Animation**

III. Travaux bâtiments communaux

Depuis le dernier conseil : Se reporter au paragraphe 8 ; I, II, III

Travaux préliminaires en cours : Création de la porte d'entrée dans l'ancienne mairie. La suite : APD en cours, son achèvement prévu en juillet, appel d'offre en septembre, Révision des subventions du département, démarrage des travaux octobre-novembre.

IV. Subventions aux associations : délibération N°11 2022

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2022

Sur une proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement comme suit :

SUBVENTIONS 2021	
ACCA de Comps	250 €
Comps Animation	300 €
APIDEA	150 €
Association Familiale de Dieulefit	400 €
ADMR de Bourdeaux	100 €
Service de Remplacement de Bourdeaux	100 €
Association les 3 soleils	50 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Dieulefit	200 €
La Tirelire	50 €
FNATH	50 €
Union Sportive Dieulefit-Bourdeaux	100 €
Ecole Sainte Marie : Année scolaire 2021-2022	800 €

Pour l'école de Sainte Marie, il a été décidé l'attribution d'une subvention de 1000 €/enfant en maternelle et 800 € par enfant en primaire.

Cette année un élève compsois est inscrit en CE1.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

V. Régularisation de la délibération de la mise en place du RIFSEP : délibération N°12 2022

OBJET : Régularisation de la délibération de la mise en place du RIFSEEP du secrétaire de mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur involontaire a été faite lors de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

En effet, le montant maximum annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) pour le groupe de fonctions N°1 de la catégorie des adjoints administratifs, fixé à 4000 € par la délibération N°4 du 11/05/2017, doit s'entendre proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. Afin de corriger l'enveloppe du RIFSEEP attribuée au secrétaire de mairie, unique agent bénéficiaire sur la commune, il convient de porter le montant de l'I.F.S.E. pour le groupe de fonctions N°1 de la catégorie des adjoints administratifs au seuil maximal soit 11340 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de régulariser la délibération N°4 du 11/05/2017, comme suit :

Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Pour l'Etat, L'I.F.S.E. est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêtés ministériels (cf. tableaux récapitulatifs en annexe de cette délibération). Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

Catégorie C

Adjoint administratif					
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants		
			Mini [facultatif]	Maxi	Plafond indicatif
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	Technicité – Expertise	0,00 €	Maximum légal	11340 €

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

VI. Délibération N°10 Remplacement du logiciel de gestion de la mairie ; délibération N°13 2022

Objet : Remplacement du Logiciel de gestion de la mairie- Adhésion de la commune de Comps au Syndicat Mixte Ouvert Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I.)

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal, que la commune de Comps s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADHÉRER au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- De CHARGER Monsieur Jean-Pierre FABRE, maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- De DESIGNER Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire de Comps, adresse mail : comps.mairie@orange.fr, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- De PRÉVOIR au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

VII. Démission Myriam Cordeil en tant que deuxième adjointe par obligation pour réintégrer son poste délibération : N°14 2022

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints :

-

M. le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Madame Myriam CORDEIL du poste de 2ème adjointe, il est proposé de porter à 1 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 1 le nombre d'adjoints au maire.

VIII. Informations et questions diverses

8.1. Depuis le dernier conseil

I DEPLACEMENT ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC TELEPHONE - Le 14 avril on décide de passer toutes les gaines dans le jardin devant l'ancienne mairie, - le 16 avril, creusement de la tranchée par Yannick TERROT, - du 19 au 22 avril, installation des gaines (Piolet Electricien 26220 Dieulefit), le 29 avril déplacement des 2 branchements électriques par

PIOLET/ENEDIS/RAMPA (07250 Le Pouzin), tout s'est bien passé, Sauf pour PIOLET qui est revenu pour corriger deux défauts, - Etablissement du devis par REMPA Electricité pour le déplacement de l'éclairage public et prévision des gaines correspondantes. - Installation de la gaine pour la fibre et le 25 mai déplacement coffret France Télécom/orange par l'entreprise Pascal-Terrasse La Bâtie Rolland. – Enfin le 7 juin RAMPA, deux équipes, la première pour l'éclairage public et la seconde pour la réfection de la chaussée.

II DEMANDE DE SUBVENTION Entre temps, - le 12 mai nouvelle demande de subvention à la région, réunion sur les aides à Alixan.

III PERMIS le 23 avril dépôt DDT Nyons déclaration de Travaux/mairie : Notification 26 avril, commission d'accessibilité 12 mai (maire adjoint), commission de sécurité 2 juin.

IV SUITE Rencontres à l'ascension 26-29 mai 2022 : Comps Historique, Les Comps de France. – reconditionnement d'un conteneur de déchets enterré en conteneur de déchets recyclables le 24 mai.

8.2. Le point sur le projet d'extension du cimetière

Monsieur le maire a contacté d'une part le propriétaire, Pierre Rialhe, ce dernier est d'accord pour signer une promesse de vente. D'autre part, le fermier, Paul Guibert est prêt à renoncer à son droit de préempter. Par ailleurs, pour la subvention du conseil départemental, la responsable, Laurence Rocher précise qu'effectivement l'extension d'un cimetière est éligible, mais une seule demande est possible. Si on fait une demande pour l'achat du terrain, il faut l'aménager avant six mois. Etant donné que nous sommes pressés pour acquérir ce terrain, on décide de ne pas faire de demande de subvention pour l'achat afin de conserver cette possibilité pour les travaux d'aménagement ultérieurs et d'y inclure les frais de bornage non indispensables immédiatement.

8.3. Suite du projet travaux à l'église tranche 2

On attend la réponse de la DRAC à Lyon (Agnès Le Moing). Cette dernière a demandé de modifier le devis de la façon suivante :

- Au paragraphe 1-3 Façades à traiter. Comme cela a été prévu, préciser que ce sont toutes les façades restantes qui n'ont pas été traitées au cours de la première intervention. Sont concernées les façades Est, Sud et Ouest.

- Contrairement à la première tranche de travaux où on a repris la totalité des joints, piquage et rejointoiement à la chaux, ce qui a permis d'obtenir une couleur uniforme sur toutes les façades traitées, cette fois ci on notera plus explicitement que on recherchera les joints à reprendre, en essayant au mieux d'approcher la teinte des autres joints restant en place.

- Enfin, compte tenu de l'état actuel des façades restant à traiter, on peut en déduire qu'il n'est pas nécessaire de les traiter *in fine* avec le produit oléo/hydrophuge HProtectR. Le sous paragraphe Hydrophuge /oléophuge est donc à supprimer.

Si on reprend le même plan de financement que pour la première tranche :

Montant du devis 76 606, 00 HT (au lieu de 85 636, 00)

- Subvention DRAC, UDAP26, 40%, crédit d'entretien, soit 30 642, 00 €

- Subvention Conseil départemental 26, 60%, soit 45 963, 00€

Pour le conseil Départemental, Monsieur Sapet chef du service de la conservation nous a donné son accord de principe.

8.4. Fin de la régularisation Chemin de Dousselin

Le notaire, maître Mallet a rédigé l'acte sur la restitution de la parcelle qui faisait partie du chemin de Dousselin et qui avait été cédée par anticipation à Axel De Coupigny.

8.5. Le point sur le système de remplissage du réservoir à Thomas

Pour améliorer la fiabilité du remplissage du réservoir de Thomas qui fonctionne mal par GSM, on a fini de réparer les 5 fils du câble blindé enterré qui relie la station de pompage de Sourier au réservoir de Thomas qui avaient été coupés accidentellement. Les premières mesures montrent que 4/5 fils seraient utilisables pour transmettre le signal GSM qui ne passe pas systématiquement du réservoir de Thomas à la station de pompage malgré l'amplificateur situé à Sourier. Les établissements CHATTE, 26120 Montélier vont nous faire un devis.

8.6. Branchement du château à la station d'épuration de la mairie

Depuis le mois de mars, le château est branché sur la station d'épuration de la mairie. Les comptages de bâchées relevés chaque semaine montrent que les intrants dans la station ont été multipliés par quatre, ce qui est très positif pour le fonctionnement de la station et le développement des roseaux. Pour l'instant, on ne met pas en service le deuxième bassin de réception des eaux usées.

Rappelons que depuis l'installation de la canalisation desservant le château, la mairie percevait la taxe d'assainissement sur l'eau consommée et le SIEA percevait la redevance annuelle correspondant à l'assainissement non collectif.

8.7. Visite centre de tri des recyclables

Six composés du conseil municipal sont allés visiter la nouvelle usine de traitement des déchets recyclés, Métrópolis, située à 26800 Portes Les Valence, opérationnelle depuis octobre 2021 sur 171 communes et 108 000 habitants. Les trois syndicats : SYTRAD, SICTOBA et SYPP, personnes morales de droit public ayant la responsabilité du traitement des déchets recyclés ont confié la gestion des déchets recyclés à l'entreprise Véolia, le délégataire privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. C'est elle qui a été chargée de construire les ouvrages et d'acquérir des biens nécessaires au service.

L'usine est ultra moderne et conditionne 150 tonnes de déchets/jour répartie en 5 catégories : Plastiques (3 sous catégories), Papiers (2 sous catégories), cartons (3 sous catégories), métaux (3 sous catégories) et verre. Le tout est revendu en France et en Europe.

Au préalable, les déchets sont triés physiquement et répartis-en 3 tailles. Ils sont ensuite triés en fonction de leur forme (corps creux ou plats), les corps creux métalliques sont retenus par des aimants. Les corps plats passent dans un trieur optique et les répartis en fonction de leur réflectance en plusieurs catégories (papiers, plastiques, aluminium...) puis le tout est repris par des bras robotisés actionnés par des caméras capables de reconnaître les emballages et les papiers grâce à l'intelligences artificielle.

8.8. Nouvelle boîte aux lettres de la poste à la mairie

Une nouvelle boîte aux lettres de la Poste de plus grande taille a été installée par la mairie

8.9. Comité des maires à Comps le 2 juin 2022

Un Assistant de prévention est compétant pour établir un document unique à partir des remarques faites par l'ACFI appartenant au Centre De Gestion de la Drôme. Actuellement à plein temps à Dieulefit, la CCDB propose de le mutualiser pour les communes qui le souhaitent. Une étude préalable sur le terrain à montré qu'à Comps, il lui faudrait 1 jour de travail par an pour établir ce document et la première année, cela reviendrait à 212 € TTC.

8.10. Compte Rendu de l'Assemblée Générale de Comps Animation

Au cours de l'AG de Comps Animation, un blocage est survenu au moment de renouveler les membres du bureau, entre le nombre de démissionnaires et l'absence de candidats pour les remplacer. Il fut alors décidé de demander au conseil municipal d'en discuter et de trouver une solution.

Après une discussion participative générale où chacun a donné son avis, l'un de nous propose de prendre en charge l'animation dans le cadre de la mairie. Le maire ne souhaite pas la création d'une ligne supplémentaire dans le budget de la mairie et la reprise de la compétence correspondante aux activités de l'association par le conseil municipal. En effet, historiquement c'est l'inverse qui a été réalisé et qui a permis jusqu'à ce jour une implication d'un plus nombre d'acteurs que celui du conseil municipal. Ces acteurs, dotés d'un budget propre, sont libres et responsables de leur action au niveau de l'animation de la commune. Ajoutons qu'il est préférable mais non indispensable que certains des responsables appartiennent au conseil municipal ce qui permet une meilleure cohérence des actions menées de part et d'autre. Enfin, notons que de son côté la mairie prend à sa charge des initiatives complémentaires comme la réunion de personnes âgées à la fin de l'année...On décide que certains d'entre nous poursuivront les discussions avec les responsables de Comps Animation.

Levée de la séance à 22 heures.

M FABRE Jean-Pierre

M. TERROT Yannick

Mme CORDEIL Myriam

~~Mme DEVRED Juliette~~

M. ALEXANDRE Marc

M. MAZOYER Florian

M. GRAS Roger

Mme CHARMIER Marianne

M. RASPAIL Samy

~~Mme GUILLAUME LAFOND Corinne~~

Mme HOUVILLE Marie-Christine